

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} août 2022**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 28 Conseillers présents : 17 (10 procurations)

L'an 2022, le 1^{er} août à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Monsieur Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 26 juillet 2022.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	Mme Sonja JEHL	Mme Elodie PAULUS
M. Claude WEIL	M. Christian SITTLER	M. Philippe WETZEL
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric HELBLING	Mme Chantal WINTZ
M. Jean-Jacques KNOFF	M. Frédéric BARTHE	M. Richard BAUMERT
Mme Véronique BRUDER	M. Antony REIFF	Mme Caroline RUDOLF
M. François LARDINAIS	M. Martin GUNDELACH	

Membres absents excusés :

Mme Stéphanie GUIMIER (procuration à Jacky WOLFARTH), Mme Florence SCHWARTZ (procuration à Eric HELBLING), M. Bruno LEFEBVRE (procuration à Christian SITTLER), Mme Sonia PINTO (procuration à Martin GUNDELACH), M. Éric LACHMANN (procuration à Nathalie GARBACIAK), Mme Julie ROJDA (procuration à Claude WEIL), Mme Ellia FONTAINE (procuration à Véronique BRUDER), Mme Séverine RAMSEYER (procuration à François LARDINAIS), Mme Elsa ESTREICHER (procuration à Sonja JEHL), Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à Jean-Jacques KNOFF), M. Vincent KALT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

DCM50/06/2022 Construction d'un nouvel espace culturel polyvalent : désignation du lauréat du concours d'architecture

M. le Maire rappelle qu'en application du Code de la Commande Publique, par délibérations n° 76/07/2021 du 30 septembre 2021 et 85/08/2021 du 8 novembre 2021, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de concours d'architecture restreint sur "esquisse" afin de désigner le futur maître d'œuvre pour la construction du nouvel espace culturel polyvalent pour un montant prévisionnel de 4 100 000 € HT de travaux et 736 163 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

Au vu des avis du jury de concours en date du 20 janvier 2022 et du 12 mai 2022, le Conseil Municipal a désigné comme lauréat du concours restreint sur esquisse de maîtrise d'œuvre, l'agence Dominique COULON & Associés.

En vertu de l'article R. 2122-6 du Code de la Commande Publique, le **lauréat du concours a remis** ensuite son offre de de contrat de maîtrise d'œuvre, celle-ci servant de base à la négociation conduisant à l'attribution du marché.

A cet effet, deux rencontres ont eu lieu avec l'agence Dominique COULON & Associés afin d'évoquer les conditions du contrat (taux d'honoraires, missions complémentaires, planning, taux de tolérance, pénalités de retard) ainsi que le projet en lui-même.

La procédure de négociation a été conduite à son terme et est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Vu le projet de marché de maîtrise d'œuvre établi après négociation avec l'agence Dominique COULON & Associés,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'agence Dominique COULON & Associés dans les conditions ci-après :
 - Enveloppe prévisionnelle des travaux : 4 100 000 € HT (valeur novembre 2021).
Ce montant sera mis à jour en phase APD (avant-projet définitif) et sera soumis à délibération du Conseil.
 - Forfait provisoire de rémunération pour les missions de base (études d'esquisse, études d'avant-projet sommaire, études d'avant-projet définitif, études de projet, assistance pour la passation des contrats de travaux, visa des études d'exécution, direction de l'exécution des contrats de travaux, assistance aux opérations de réception) : taux de rémunération de 13,85 %, soit 567 776,61 € HT.
 - Forfait provisoire de rémunération pour les missions complémentaires :
 - o Mission études d'exécution partielle : 1,3 %, soit 53 300 € HT
 - o Mission de coordinateur du système de sécurité incendie : 13 200 € HT
 - o Mission Ordonnancement Pilotage coordination du chantier : 72 000 € HT
 - o Mission signalisation : 500 € HT.
- Soit un forfait total de rémunération de 705 976,61 € HT.
- autorise M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'agence Dominique COULON & Associés, ainsi que d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

